

**Accidents d'exposition aux virus  
(VIH, VHB, VHC)  
Organisation de la prise en charge régionale  
Mars 2009**

*Dr Xavier de la Tribonnière  
Service des maladies infectieuses  
CH Tourcoing*



# SCHEMA GLOBAL DE PRISE EN CHARGE D'UN AEV

Accident



Soins locaux immédiats



Sérologies du patient source et de la personne exposée en urgence



Mise en route si indication pour 48-72 h d'une PPE anti VIH  
et/ou sérovaccination anti VHB et/ou d'un suivi VHC  
(contact avec le service référent possible en permanence)

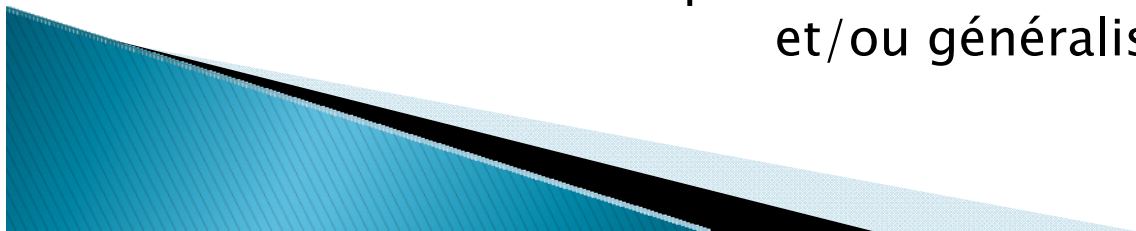


Visite dans les 48H au Centre Référent VIH, VHB, VHC de  
rattachement (72 H si nécessaire)

Arrêt ou poursuite 4 semaines de la PPE anti ARV et/ ou  
du schéma vaccinal antiVHB et/ou du suivi VHC



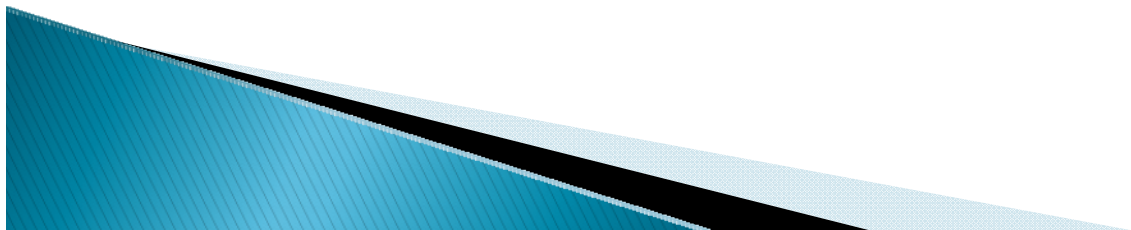
Suivi ultérieur assuré par médecin référent et/ou médecin du travail  
et/ou généraliste



# Définition du kit d'ARV dans les services d'urgence et les services référents

- ▶ ARV pour 72 h: 6 cp de Combivir, 12 cp de Kaletra
- ▶ ARV enfants: Rétrovir solution buvable, Epivir solution buvable, Kaletra poudre orale
- ▶ 1 préservatif
- ▶ VHB: 1 ampoule Ig VHB, 1 vaccin VHB
- ▶ Fiches des antirétroviraux concernés
- ▶ Feuille d'information de la personne exposée
- ▶ Feuille de consentement ou refus des traitements
- ▶ Carton de rendez-vous et coordonnées du Médecin Référent ou spécialisé.

*Il est recommandé la présence de 3 à 4 kits dans chaque service d'urgence pour pallier le risque de plusieurs prescriptions simultanées notamment lors de longs week-ends.*



# COORDONNEES DES REFERENTS VIH/VHB/VHC (1)

- en général, médecin référent VIH local ou régional*
- pour les AES professionnels du CHRU de Lille, médecin de travail du CHRU*
- pour les prisons : médecin de l'UCSA avec transmission au médecin référent prison du COREVIH Nord*

## 1- Service référent régional VIH

Service des Maladies Infectieuses et du Voyageur (SURMIV), CH Tourcoing/CIFASSIH/COREVIH Nord

- Jours ouvrables: CIFASSIH: 03.20.69.46.64 ou 05
- Nuit, Samedi, Dimanche et Jours Fériés: 03.20.69.45.95 (mise en contact immédiate avec le médecin infectiologue de garde)
- Libre Appel : Numéro gratuit réservé aux les pharmaciens et les médecins 24h/24h : 0 805 400 910

## 2- Services référents régionaux des hépatites aiguës

- ▶ Service de Gastro-entérologie du CHR de Lille, Dr Valérie CANVA : 03.20.44.53.71
- ▶ Service des Maladies Infectieuses et du Voyageur, CH Tourcoing
- ▶ Tous les services de Gastro-entérologie du réseau VHB/VHC de la région Nord/Pas de Calais

# COORDONNEES DES REFERENTS VIH/VHB/VHC (2)

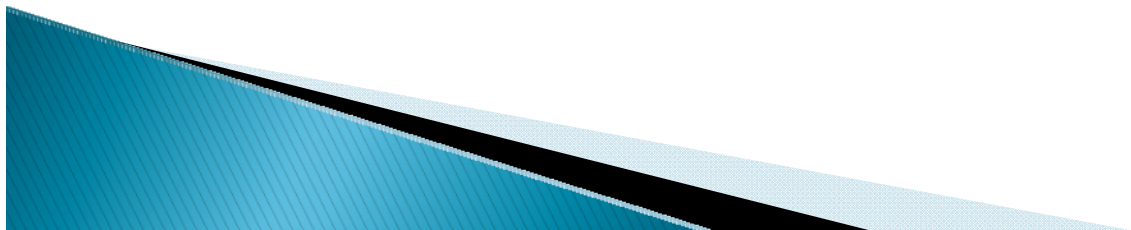
## 3- Services référents locaux

- *Les urgences de Armentières, Hazebrouck, Lille (CHU), Roubaix, St Vincent, St Philibert, Seclin, Tourcoing :*

CIFASSIH/SURMIV/COREVIH NORD, service des maladies infectieuses et du voyageur, Professeur Yazdanpanah et Coll  
03.20.69.46.64/05 (jours ouvrables)  
03.20.69.45.95 (nuit, week-end, férié)

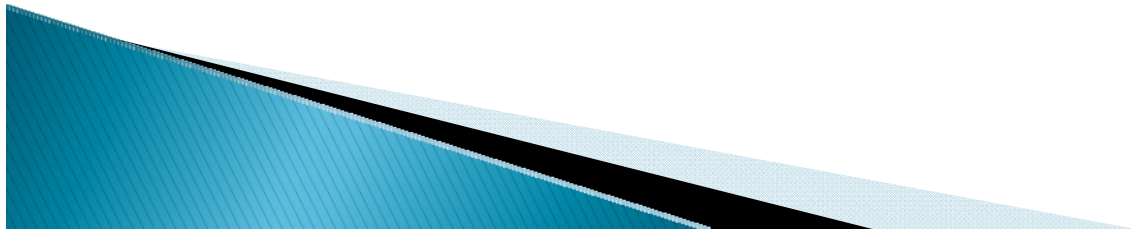
- *Les urgences de Cambrai, Denain, Douai, Fourmies, Le Cateau, Maubeuge, Clinique Tessier, Valenciennes:*

- ▶ Docteur Annie VERMERSCH et Coll. (Centre Hospitalier de Valenciennes, service de dermatologie): 03.27.14.34.92
- ▶ Docteur Philippe LECOCQ et Coll. (Centre Hospitalier de Denain, service de médecine interne) : 03.27.24.31.00



## COORDONNEES DES REFERENTS VIH/VHB/VHC (3)

- *Les urgences de Dunkerque, Grande-Synthe:*  
Docteur Marc WETTERVALD et Coll (CH de Dunkerque, service d'hématologie)  
03.28.28.59.00
- *Les urgences de Boulogne, Calais, Montreuil, St Omer.*  
Docteur Pierre BATAILLE et Coll (CH de Boulogne sur Mer, service de médecine interne, néphrologie)  
03.21.99.33.33
- *Les urgences de Arras, Béthune, Lens:*  
Docteur Karine COCHONAT et Coll (CH de Lens, service de pneumologie)  
03.21.69.12.34



# COORDONNEES DES REFERENTS VIH/VHB/VHC (4)

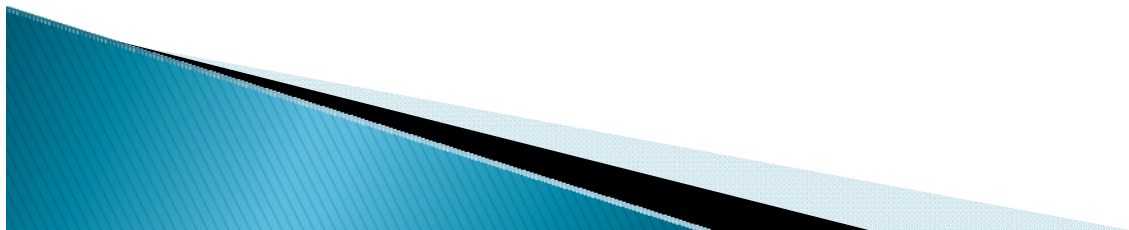
*Pour les agressions sexuelles:*

▶ *Des adultes*

- Médecine légale CHR de Lille (heures ouvrables):  
03.20.44.66.46
- Hôpital Jeanne de Flandre (nuit et week-end):  
03.20.43.75.30
- Urgences de l'hôpital B:  
03.20.44.61.40

▶ *Des enfants:*

- Service Pédiatrie (Docteur Mazingue) du CHR Lille:  
03.20.44.46.62



# DECLARATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Sur le certificat médical initial, il doit obligatoirement être portée la mention suivante:

*« Risque potentiel de séroconversion virale retardée »*

- Déclaration Obligatoire
  - Délai de 24H dans Etablissements privés =  
accident de travail
  - Délai de 48H dans Etablissements publics =  
accident de service
- L'identité du sujet source doit rester confidentielle
- L'AES doit être notifié au service de médecine du travail dont dépend le soignant accidenté

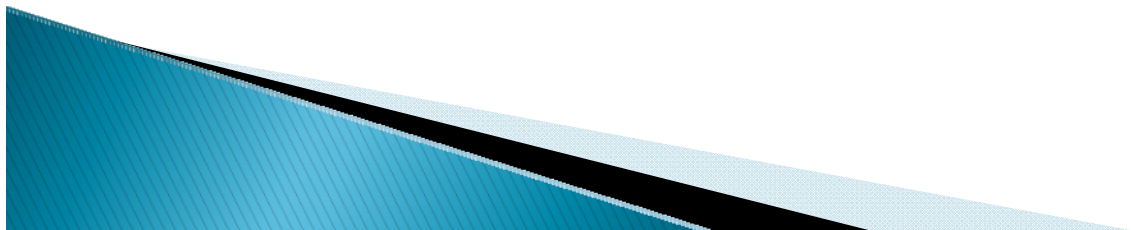




# LE REGISTRE

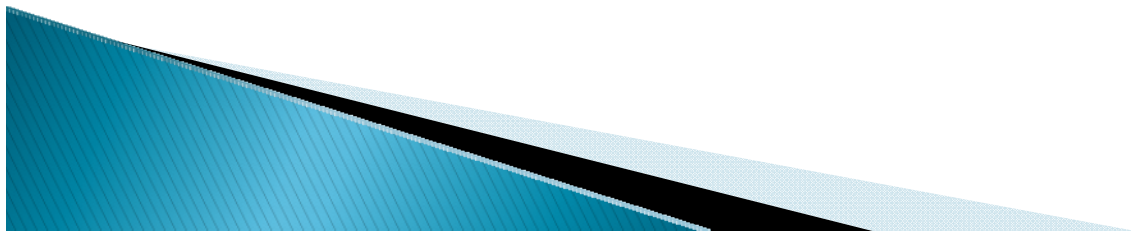
Il est recommandé de tenir un registre de toute personne consultant pour un AÉV:

- dans les services référents (Tourcoing, Lille (pédiatrie et gynécologie), Valenciennes, Lens, Boulogne, Dunkerque)
- dans chaque Service de Médecine du Travail, pour toute personne consultant pour un AÉV avec ou sans prescription ARV
- dans certains services d'urgences, une codification spéciale au sein du DIM a été réalisée afin de pouvoir retrouver rapidement les dossiers AÉV.



# Questions pratiques (1)

- ▶ Détermination du kit ARV
- ▶ Utilisation des tests rapides pour le sujet source et/ou le patient
- ▶ Recueil des résultats biologiques prélevés aux urgences (pour le patient et/ou le sujet source), à transmettre au médecin référent qui va revoir dans les 48–72 h le patient: quel circuit ?
- ▶ Optimisation du suivi sérologique jusqu'à 4 (VIH) et 6 mois (VHC, VHB)
- ▶ Diffusion de l'information auprès des professionnels de santé
- ▶ Quid de la détection systématique de la syphilis en cas d'AEV sexuel



## Questions pratiques (2)

- ▶ Détermination d'un schéma personnalisé de prophylaxie ARV en cas de chirurgie réglée à risque sur un patient VIH connu ayant des mutations de résistance du VIH
- ▶ Cas particulier de la grossesse
- ▶ Cas particulier des adolescents consultant sans accord parental
- ▶ Cas particuliers des prisons: kit, circuit, déclaration
- ▶ Utilisation de Nadis en cas d'AEV
- ▶ Diffusion d'un document sur l'organisation de la prise en charge régionale pour les AEV dans le cadre du COREVIH NORD

